



Non aux éoliennes



Marne. Polémique : les éoliennes font chuter les valeurs des propriétés, les propriétaires sont furieux

Dans le camp des anti-éoliens, on met en avant la baisse de la valeur immobilière. Un jugement à Nantes, donnant raison à des propriétaires, renforce leur argumentation.



La proximité d'un champ d'éoliennes ferait baisser la valeurs des biens immobiliers situés à proximité.

Par Rédaction Coulommiers

Publié le 1 Déc 22 à 7:06

Le Pays Briard

D'un côté les élus et un dossier souvent compliqué, dans un autre coin les constructeurs éoliens qui n'ont qu'une hâte bien entendu : construire leurs sites industriels, et dans un troisième coin, les opposants à ces projets venant défendre leur vision du futur et enfin, dans le quatrième coin, la population qui assiste à ces débats souvent houleux où chacun tente de tirer la couverture à soi. C'est à cette population qu'il appartient de décrypter tous les messages, d'y trouver une logique, de comprendre les tenants et les aboutissants de prendre une décision quand elle leur est demandée. On l'a vu dans le passé avec des projets avortés notamment dans la commune du Vézier, dans la Marne, ou encore sur la commune de Montolivet, en Seine-et-Marne. Les opposants ont réussi dans ces communes à faire cesser le projet présenté et les promoteurs éoliens ont dû reculer.



Non aux éoliennes



La valeur des maisons mise en avant

Plus proche des Montmirailais, les dossiers de Boissy-le-Repos et Vauchamps. Des enquêtes publiques se terminent et chacun vient apporter un peu d'eau au moulin. De manière plus ou moins cordiale, chacun tente de faire plier la population en sa faveur. Les opposants regrettent le peu d'informations qui est donné aux habitants et saisissent l'opportunité lors des réunions publiques pour avertir les populations sur les éventuels dangers liés à l'industrie éolienne.

L'une des informations qui ne sont jamais relayées est pourtant très importante. Elle impacte les riverains de manière permanente : la valeur de leurs maisons. Elle concerne deux points importants : la santé et bien entendu la baisse des valeurs immobilières à proximité d'un site industriel éolien.

L'exemple venu de Nantes

Pour appuyer leur revendication, les membres des associations de défense de l'environnement se réfèrent à un **jugement émis par le tribunal judiciaire de Nantes** qui reconnaît officiellement la perte de la valeur d'un couple de riverains venus pour demander justice. Ce couple a notamment obtenu une annulation de la taxe foncière reconnaissant une perte pour eux.

Perte de la valeur immobilière ?

Mais qu'en est-il ? Pourquoi la valeur d'une maison peut-elle baisser uniquement parce qu'une éolienne est installée ?

« Parlons avec des mots vrais : les producteurs de ces éoliennes parlent toujours de » parcs « éoliens et c'est une manipulation des mots. Un parc, c'est un lieu avec de l'herbe et des arbres. Ici, il convient de parler de site industriel puisque c'est exactement ce que c'est.

Derrière une esthétique qu'ils veulent attrayante, les constructeurs enfument véritablement les riverains. Ils font croire à une jolie construction esthétique et écologique. Rien n'est plus faux ! » expliquent les opposants.

Le ton est lancé et développant leur argumentation, les défenseurs de l'environnement, opposants aux projets de Boissy-le-Repos et Vauchamps, ne manquent pas de rappeler quelques éléments essentiels : « Rien n'est expliqué aux riverains.

On leur sert de jolis mots sur de belles plaquettes, mais dans le fond aucune information ne leur est donnée. Dans quelle réunion publique a-t-on évoqué la perte de 1,5 % de la propriété au m² ?

Nulle part. Dans quel projet a-t-il été proposé aux riverains une compensation financière pour cette perte subie et qui est irrévocable ? Nulle part. C'est parfaitement scandaleux. Par contre, à Vauchamps, ils offrent un arbre par habitation ! À quoi joue-t-on ? »



Non aux éoliennes



Nuisances sonores et visuelles

Pour conclure, les associations anti-éoliennes rappellent qu'outre les problèmes de santé, les riverains auront affaire à des nuisances sonores et visuelles lesquelles ont effectivement été reconnues par les experts du tribunal de Nantes dans leurs rapports. Ce sont quelques-uns des faits qui ont fait infléchir les juges en faveur des propriétaires lésés. Et de conclure : « Sincèrement, qui veut vivre près d'un site industriel ? Adieu tourisme et adieu ventes de maisons avec profit. Tout cela appartient au passé quand une éolienne se plante à moins de 5 km de chez soi ! »

Affaire à suivre

https://actu.fr/grand-est/vauchamps_51596/marne-polemique-les-eoliennes-font-chuter-les-valeurs-des-proprietes-les-proprietaires-sont-furieux_55571082.html